



Polices annuelles

valable à partir du 27/05/2025



TABLE DES MATIÈRES

Intro police annuelle	p. 3
Primes assurances annuelles	p. 4
Assurance annulation	p. 6
Assurance voyage et assistance	p. 10
Vous devez annuler votre voyage?	p. 14
Contactez-nous	p. 15



INTRO POLICE ANNUELLE

- ✓ Assuré toute l'année
- ✓ Pour tous vos voyages
- ✓ Annulation et assistance voyage
- ✓ Couverture mondiale

Vous voulez être assuré toute l'année pour tous vos voyages?

C'est possible grâce à nos polices annuelles. Nous avons le produit idéal pour chaque voyageur. Vous souhaitez uniquement une assurance annulation? Pas de problème. Vous faites principalement des voyages coûteux? Nous vous proposons l'option Extension, qui vous permet de bénéficier d'un montant assuré plus élevé.

Vous désirez également être assuré sur place, notamment en cas de maladie ou d'accident? Souscrivez une assurance voyage et assistance. En complément, vous pouvez prendre une assurance qui vous couvre en cas de panne avec votre véhicule à l'étranger.

Une police annuelle annulation peut être souscrite pour une personne (célibataire), deux personnes (couple) ou de 3 à 6 personnes (famille) à condition que vous soyez domicilié à la même adresse que le preneur d'assurance. Une police annuelle assistance peut être souscrite pour une personne (célibataire) ou à partir de 2 personnes (famille) à condition que vous soyez domicilié à la même adresse que le preneur d'assurance.

Vous trouverez un aperçu de toutes nos polices annuelles à la page 4. La différence entre notre assurance annulation Platinum et All Risk n'est pas claire? Vous trouverez un aperçu détaillé à la p. 8.

Vous pouvez consulter les conditions générales sur <https://www.trustravel.be>

Assurance annulation powered by

Assurance voyage et assistance powered by

Vous trouverez plus d'informations sur les prix, la souscription d'une assurance, la fiche IPID et les conditions générales sur notre site web <https://www.trustravel.be>. Il est fortement recommandé de prendre connaissance de ces informations avant de procéder à l'achat d'un ou de plusieurs produits d'assurance.

Assurance proposée par PATS S.A. (nom de marque: Trust Travel), courtier en assurances inscrit en Belgique (numéro FSMA: 0436072606). Produits d'assurance soumis à la législation belge et couverts par Advent Insurance PCC Limited, basée à Malte (numéro BNB: 2787).

Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an et est renouvelé tacitement, sauf résiliation par le preneur d'assurance ou l'assureur. À partir de la deuxième année, le preneur d'assurance peut résilier le contrat à tout moment, en respectant un délai de préavis de deux mois. La résiliation doit être effectuée par envoi recommandé, par exploit d'huissier, par remise de la lettre de résiliation contre accusé de réception, ou par e-mail à sales@trustravel.be, sous réserve de confirmation de réception.

Si vous avez des plaintes concernant cette page ou les produits d'assurance, vous pouvez toujours nous contacter (tél.: +32 (0)25 86 24 68; e-mail: plaintes@trustravel.be) ou vous adresser à l'Ombudsman (<https://www.ombudsman-insurance.be/fr/>).

PRIMES ASSURANCES ANNUELLES

Assurez tous vos voyages,
quelle que soit l'organisation de voyages

 Couverture mondial *  Tous vos voyages **

ANNULATION PLATINUM



	Célibataire	Couple	Famille
	175 €	215 €	255 €
EXTENSION	300 €	355 €	425 €

ANNULATION ALL RISK



	Célibataire	Couple	Famille
	285 €	370 €	450 €
EXTENSION	425 €	560 €	670 €

ASSURANCE VOYAGE ET ASSISTANCE INCL. ASSISTANCE VELO



	Célibataire	Famille
	137,45 €	189,24 €
+ VOITURE ET VOITURE DE REMPLACEMENT	289,22 €	347,64 €
OPTION 2IÈME VEHICULE	133,43 €	133,43 €

Montant assuré en cas d'annulation avec police annuelle:

Platinum: max. 12.500 € par voyage (2.500 € p.p./voyage)

Extension: max. 25.000 € par voyage (5.000 € p.p./voyage)

Plus d'information? <https://www.trusttravel.be>

* exclusions d'application

** de moins de 3 mois



ASSURANCE ANNULATION

Assurez-vous contre les événements imprévus avant et pendant vos vacances



Pourquoi une assurance annulation?

Des événements inattendus peuvent venir contrecarrer totalement ou partiellement vos projets de voyage.

Avec notre assurance annulation (*)

- vous bénéficiez du remboursement des frais d'annulation si vous êtes contraint d'annuler votre voyage;
- vous pouvez reporter votre voyage à une date de départ ultérieure;
- vous pouvez compter sur une compensation en cas de retour anticipé en Belgique à la suite d'une urgence ou en cas de séjour prolongé à l'étranger pour des raisons médicales. Dans ces cas, vous pouvez avoir recours aux compensations, par exemple une indemnité pour les nuitées non utilisées du séjour réservé.

(*) *À condition que le motif d'annulation ou de modification du voyage fasse partie des garanties d'assurance et ne soit pas exclu et pour autant que l'assuré puisse produire les pièces justificatives demandées.*

Faites le bon choix entre une assurance annulation Platinum et All Risk!

- Une assurance annulation Platinum va de pair avec une large couverture.
- Dans le cadre d'une assurance annulation All Risk, outre les garanties étendues de l'assurance annulation Platinum, vous profitez de garanties supplémentaires comme une couverture pour une maladie instable et pour d'autres motifs démontrables.

Informez-vous toujours bien!!

Vérifiez si vous n'êtes pas déjà assuré pour certains risques. Avant de prendre la bonne décision concernant le produit d'assurance, veuillez lire attentivement les documents IPID et les conditions générales de nos produits. Vous trouverez toutes les informations sur notre site www.trustravel.be.

Une assurance annulation peut être souscrite par toute personne ayant une adresse de domicile dans un État membre de l'UE, en Suisse, en Norvège ou en Islande.

POUR CHAQUE VOYAGE EN BELGIQUE, EN EUROPE OU EN DEHORS DE L'EUROPE

ANNULATION, MODIFICATION, DÉPART REPORTÉ, RETOUR ANTICIPÉ

LARGES GARANTIES

AUCUNE FRANCHISE

ASSURANCE ANNULATION

Assurez-vous contre les événements imprévus avant et pendant vos vacances grâce à:

	Platinum	All Risk
Principales garanties et exclusions		
Maladie, accident ou décès jusqu'au 3e degré	100%	100%
Complications imprévues liées à la grossesse	100%	100%
Départ reporté ou anticipé	100%	100%
Nouvel emploi ou licenciement	100%	100%
Divorce ou annulation du mariage	100%	100%
Décès du chat, du chien, du cheval dans les 2 jours avant le départ	100%	100%
Admission imprévue d'un membre de la famille au 1er degré dans une maison de repos	100%	100%
Fermeture imprévue de la crèche	100%	100%
Dommages matériels importants à l'entreprise propre de l'assuré ou liquidation/faillite	100%	100%
Compensation de voyage (nuits/prestations dont vous n'avez pas profité)	100%	100%
Tout autre motif démontrable:	(X)	100%
- Maladies instables	(X)	100%
- Maladie du (de la) meilleur(e) ami(e)	(X)	100%
- Fête de communion ou mariage	(X)	100%
Maladie psychologique	(X)	100%
Événements causés par l'alcool	(X)	(X)
Insolvabilité financière de l'assuré	(X)	(X)
Pas de risque imprévu et futur, mais connu au moment de la souscription	(X)	(X)
Pas envie de voyager	(X)	(X)

Une police annuelle annulation doit être souscrite et payée au plus tard 30 jours avant la date de départ du voyage.





QUELQUES EXEMPLES

powered by  **ADVENT**

Vous partez bientôt en voyage en Espagne, mais votre maman est tombée subitement gravement malade. Nous intervenons afin que vous puissiez rester auprès d'elle et être là pour elle.

- Platinum**
- All Risk**

Félicitations: vous êtes enceinte. Malheureusement, votre voyage tombe pendant les 3 derniers mois de votre grossesse. Pas de panique: nous remboursions les frais.

- Platinum**
- All Risk**

Ma meilleure amie a récemment reçu de très mauvaises nouvelles sur son état de santé et nous devons bientôt partir en voyage. Nous indemnisons les frais, afin que vous puissiez être présent pour votre amie.

- Platinum**
- All Risk**

J'ai prévu un voyage à Dubaï avec ma famille entre mes chimiothérapies. Peu avant le départ, ma maladie s'aggrave et je ne me sens pas bien. Nous remboursions les frais d'annulation.

- Platinum**
- All Risk**

Je présente des symptômes et le médecin m'a prescrit différents examens car il soupçonne un mauvais diagnostic. Avant de recevoir le résultat, je réserve tout de même un voyage et je dois malheureusement l'annuler malgré tout.

- Platinum**
- All Risk**

Deux jours avant le départ, je consulte la météo à destination et il va pleuvoir toute la semaine, de sorte que je ne veux plus partir. Malheureusement, nous n'intervenons pas dans ce cas.

- Platinum**
- All Risk**

ASSURANCE VOYAGE ET ASSISTANCE

Soyez assuré pendant votre voyage





ASSURANCE ASSISTANCE POWERED BY EUROP ASSISTANCE

- Partout dans le monde, sauf en Belgique *
- Couverture tant pour les voyageurs que pour les bagages ou de dépannage **
- Choix entre l'Europe ou le monde entier
- Call center 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Garanties, exclusions et/ou limitations.

Malgré leurs garanties étendues, les formules d'assistance comportent également un certain nombre d'exclusions ou de limitations. Nous conseillons d'en prendre connaissance.

Quand souscrire?

Dans l'idéal, vous souscrivez une assurance assistance lorsque vous réservez votre voyage. Vous pouvez encore ajouter cette assurance jusqu'à 24 heures avant le départ en vacances.

Vous souhaitez plus d'informations concernant les garanties?

Sur la page suivante, vous trouverez un résumé des primes et des garanties. Contactez votre agent de voyages ou nos conseillers à l'adresse hello@trusttravel.be

Vous trouverez plus d'informations sur les prix, la souscription d'une assurance, la fiche IPID et les conditions générales sur notre site web www.trusttravel.be. Nous conseillons vivement de prendre connaissance de ces informations avant de procéder à l'achat d'un ou plusieurs produits d'assurance.

* exclusions d'application

** uniquement pour les vacances en voiture

EN VACANCES AVEC UNE ASSISTANCE VOYAGE SUR MESURE!

Notre assurance assistance voyage anuelle vous offre une protection optimale pendant votre séjour à l'étranger.

Assistance médicale

Remboursement des frais médicaux jusqu'à € 1.000.000 par personne par incident dans le monde entier.

Rapatriement en cas de maladie, accident ou décès (de vous-même ou d'un compagnon de voyage).

Rapatriement en cas de maladie, décès ou hospitalisation d'un proche en Belgique.

Assistance technique en Belgique et en Europe géographique

Assistance vélo

En option : assistance technique pour votre voiture en cas de panne, accident, vol, incendie ou vandalisme, avec mise à disposition d'une voiture de remplacement.

Ces prestations s'appliquent pendant la durée de votre séjour à l'étranger.

Garanties principales

Assistance en cas de maladie ou accident corporel

- Vous pouvez nous joindre 24 sur 24, au n° de téléphone +32 (0)2 541 91 01
- Nous organisons votre assistance et remboursions vos frais médicaux par personne, après intervention de votre sécurité sociale, jusqu'à 1.000.000 € dans le monde entier.
- Nous vous remboursions vos frais médicaux en Belgique, à la suite d'un accident à l'étranger, jusqu'à 6.200 € par personne.
- Nous rapatrions la victime d'une maladie ou un accident corporel, ensemble avec un compagnon de voyage assuré, au choix.
- Accident ou perdu en montagne ? Nous prenons les frais de recherche et de sauvetage à charge, jusqu'à 10.000 € par personne.

Accompagnement des autres voyageurs

- Nous organisons le retour des autres voyageurs assurés, avec accompagnement si nécessaire.
- Si vous ne pouvez pas prendre en charge vos enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants sur place, nous organisons leur retour en Belgique avec un accompagnateur.
- Si nous organisons votre retour anticipé, nous interviendrons

jusqu'à un maximum de 250 € pour, entre autres, le forfait de ski, les frais de golf, la location d'équipement de plongée.

Retrouver votre famille en Belgique

- Si l'un des membres de votre famille décède ou est hospitalisé en Belgique, nous organisons votre retour anticipé en Belgique.
- Si vous êtes hospitalisé à l'étranger pendant plus de 5 jours, nous prenons en charge et organisons le voyage d'un membre de votre famille en Belgique pour qu'il vienne vous rendre visite (nous prenons en charge les frais de voyage, d'hôtel et de transport pour notre compte dans les limites de la couverture).

Assistance à domicile

- Si, pendant votre séjour à l'étranger, votre domicile en Belgique a subi de graves dommages, nous organisons et prenons en charge votre retour à votre domicile.
- Si votre habitation est inhabitable à la suite de graves dommages ou d'un vol avec effraction, nous prenons en charge les frais de gardiennage pour les premières 48 heures si l'habitation doit être protégée contre le vol.

Assistance logistique et administrative

- Votre bagage est perdu ou volé? Nous intervenons pour un montant maximal de 1.250 €.
- Nous vous assistons en cas de poursuites judiciaires à l'étranger.
- Dans le cadre de l'assistance, nous vous aidons si vous ne comprenez pas la langue du pays ou prenons en charge les frais d'un interprète.

Services concierge

- Nous pouvons vous fournir des informations sur les exigences en matière de visa, les vaccins obligatoires, le climat, les moyens de transport et les installations sanitaires.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert?

Les exclusions les plus importantes sont:

- Tout ce qui n'est pas explicitement couvert par les termes et conditions
- Les repas et les boissons
- Terrorisme, accident nucléaire
- Pathologies, leur aggravation ou leur rechute si la pathologie était connue avant le départ
- Tentative de suicide
- Les états et événements résultant de la consommation d'alcool (1,2 gr/l) ou de drogues sont exclus
- Guerre déclarée ou non déclarée, ou tout acte en résultant
- La saisie ou la réquisition des bagages par les douanes ou d'autres autorités gouvernementales
- Examens médicaux, cures de santé, traitements esthétiques
- Diagnostics et traitements effectués en Belgique
- Incidents ou accidents lors de compétitions avec des véhicules à moteur
- Le prix des pièces de rechange, les frais d'entretien du véhicule assuré, les frais de réparation de toute nature

Les informations ci-dessus contiennent nos principales garanties et ne sont pas contraignantes. Toutes les informations sur nos services, nos prix, la souscription d'une assurance, la fiche IPID et les conditions générales sont disponibles via le lien vers notre site web: <https://www.trusttravel.be> Il est fortement recommandé de prendre connaissance de ces informations avant de souscrire un ou plusieurs produits d'assurance.

Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an et est renouvelé tacitement, sauf résiliation par le preneur d'assurance ou l'assureur. À partir de la deuxième année, le preneur d'assurance peut résilier le contrat à tout moment, en respectant un délai de préavis de deux mois. La résiliation doit être effectuée par envoi recommandé, par exploit d'huisier, par remise de la lettre de résiliation contre accusé de réception, ou par e-mail à sales@trusttravel.be, sous réserve de confirmation de réception.. Assurance proposée par PATS NV (nom de marque: Trust Travel), courtier en assurances enregistré en Belgique (numéro FSMA: BE0436072606). Produits d'assurance soumis à la législation belge et couverts par Europ Assistance Belgique (BE0738431009), basée en Belgique, succursale d'Europ Assistance SA, basée en France. Compagnie d'assurance enregistrée dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique, autorisée à exercer son activité par le biais d'un établissement en Belgique ou en libre prestation de services.

Si vous avez des plaintes concernant cette page ou des produits d'assurance, vous pouvez toujours nous contacter (Tel: +32 (0) 25 86 24 68, Email: plaintes@trusttravel.be) ou l'Ombudsman des assurances (<https://www.ombudsman-insurance.be>, info@ombudsman-insurance.be).

VOUS DEVEZ ANNULER VOTRE VOYAGE?

Vous devez annuler vos vacances à cause d'un événement imprévu.

Si vous avez souscrit une assurance annulation, la déclaration peut se faire en ligne.

En fonction du motif d'annulation, vous devrez joindre des documents spécifiques.

Vous devez annuler pour des raisons médicales? Le questionnaire médical est à disposition dans l'application. Vous devrez le faire remplir par le médecin, le spécialiste, etc. et le charger à l'étape 3 de la déclaration.

Infos pratiques:

- Vous pouvez seulement le faire en ligne à l'adresse: <https://claims.trustravel.be>
- Vous devez le faire au plus tard 30 jours après l'annulation du contrat de voyage ou dans les 30 jours à compter de la date du voyage aller en cas de no show.
- Tous les documents demandés doivent être fournis avec la déclaration.
- Vous trouverez une liste des documents nécessaires dans le menu en haut de l'application.
- Démarrer la déclaration via le menu Déclaration de sinistre et renseignez le numéro de police, le nom de famille et la date de naissance pour pouvoir valider.
- Remplissez toutes les informations et chargez les pièces justificatives.
- Après la confirmation de toutes les données, vous recevez un message automatique mentionnant votre numéro de dossier.

powered by  **ADVENT**



CONTACTEZ TRUST TRAVEL

Assurance annulation

powered by  **ADVENT**



www.trusttravel.be

- Informations générales par produit
- Questions fréquemment posées
- Documents IPID et conditions générales par produit
- Demande d'assurance



Une question sur nos assurances?

Téléphone: +32 2 586 24 68 (du lundi au vendredi 09 h 00 - 12 h 00)

E-mail: hello@trusttravel.be



Ouvrir un dossier de sinistre?

<https://claims.trusttravel.be>

Une question sur votre dossier de sinistre?

claims@trusttravel.be



Vous avez une plainte?

plaintes@trusttravel.be

CONTACTEZ EUROP ASSISTANCE

Assurance voyage et assistance

powered by



Un problème (médical) urgent à l'étranger?

Appelez la centrale d'assistance d'Europ Assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7: +32 2 541 91 01



Un problème (médical) urgent à l'étranger?

Envoyez un e-mail à la centrale d'assistance d'Europ Assistance help@europ-assistance.be



Demande de remboursement de frais (médicaux) après un sinistre?

claims@europ-assistance.be



Polices annuelles

valable à partir du 27/05/2025

